

Projet d'établissement et pédagogique 2024 – 2027

**Ecole de Musique Associative Intercommunale
Korn Boud**



SOMMAIRE

Historique.....	3
Etat des lieux au 1 ^{er} septembre 2024.....	4
Les locaux	4
Les acteurs en présence	5
Contexte d'élaboration du nouveau projet d'établissement	6
Objectifs stratégiques.....	9
Le développement de l'offre pédagogique	9
L'équipe pédagogique et administrative	11
Le programme	12
Actions de sensibilisation et de promotion	14
Accessibilité et démocratisation	15
Valorisation de la diversité culturelle	15
Gouvernance	16
Moyens et financements	16
Conclusion.....	17

Historique

Créée au cours de l'hiver 1996-1997, l'association KORN BOUD a pour vocation d'aider à la promotion de toutes les musiques à destination du plus grand nombre *sans que le facteur géographique (enclavement) ou l'argent ne soit un obstacle*. Les initiateurs du projet souhaitaient ouvrir un espace, une école de musique permettant d'accéder à tous les styles musicaux et offrant la possibilité de faire l'apprentissage de l'instrument choisi sur un territoire rural.

A l'origine de l'association, trois copains musiciens bénévoles (André RIOU : bombarde, Ronan BROUSTAL : guitare, Roger BLEUZEN : saxophone). Les emplois étaient au début portés par une autre association qui a disparu depuis. Ils sont devenus employeurs en septembre 1999.

Si l'association a démarré avec une vingtaine d'élèves il y a une vingtaine d'années, c'est aujourd'hui chaque année plus de 160 personnes qui bénéficient des enseignements. La politique de l'accueil est d'offrir un cadre souple : la possibilité de s'inscrire toute l'année, le choix des horaires en direct avec l'enseignant, différentes formules de cours. La politique tarifaire et l'esprit de l'équipe sont d'autres paramètres expliquant son succès.

En parallèle, depuis décembre 2005, la Communauté de Communes de Haute-Cornouaille a pris la compétence: «Initiation, Formation et Enseignement de la musique, du chant et de la danse».

Il existe également sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute-Cornouaille une vingtaine d'autres associations « Musique, Chant, Danse » : Toun'Dut propose des cours de guitare et batterie, Musik an Arvorig et le Bagad Osismi se consacrent à la musique traditionnelle.

Les autres associations ont pour objet de promouvoir la danse, le chant choral mais aussi la diffusion de spectacles.

Etat des lieux au 1er septembre 2024

Les locaux

Le pôle principal d'enseignement est situé 4 rue du Presbytère à Spézet, local loué par la Communauté de Communes de Haute Cornouaille et mis à disposition pour l'association Korn Boud Ecole de musique Intercommunale (cf. convention de location et d'usage de locaux pour l'école de musique associative intercommunale Korn Boud).

L'association utilise l'ensemble de ce bâtiment entièrement rénové par la municipalité en 2022-2023. Il est aujourd'hui équipé de plusieurs salles insonorisées dont un studio d'enregistrement.



Les acteurs en présence

La Communauté de Communes

Par délibération du Conseil Communautaire du 1er juillet 2010, la Communauté de Communes a modifié sa compétence afin de permettre la création de la nouvelle « école de musique associative intercommunale Korn Boud » :

- « Initiation, Formation et Enseignement de la musique, du chant et de la danse.*
- Coordination entre les structures dispensant l'initiation, Formation et Enseignement de la musique, du chant et de la danse.*
- Aide aux associations du domaine de la musique, du chant et de la danse pour les jeunes de moins de 26 ans.*
- Mise en œuvre du projet culturel Musique, Chant, Danse du territoire à travers le développement de l'école de musique associative intercommunale ».*

La signature de la convention entre le Département du Finistère, Musiques et danses en Finistère, la Communauté de Communes de Haute-Cornouaille et Korn Boud a permis dès la rentrée scolaire 2010-2011 :

- L'attribution d'une subvention de fonctionnement spéciale pour l'école de musique.
- La mise à disposition de matériel instrumental et sonorisation auprès de l'association Korn Boud.
- L'aide aux autres associations Musique, Chant, Danse du territoire est maintenue comme auparavant.
- Soutien aux interventions en milieu scolaire

La Communauté de communes de Haute Cornouaille est le partenaire principal de l'école de musique.

Le Département du Finistère

Depuis 2022, le nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistique a défini deux types de subventions :

- L'aide au fonctionnement : Les écoles remplissant les conditions d'éligibilité, pourront bénéficier d'une aide au fonctionnement calculée sur la base d'un montant fixé pour 2023 à 30 euros par élève, pondéré par le coefficient de péréquation de chaque intercommunalité.
- L'aide au projet : Elle vient accompagner les actions spécifiques d'élargissement et de diversification des publics des écoles de musique, danse, théâtre et cirque. Cette aide concerne prioritairement es actions en milieu scolaire, subsidiairement les autres actions menées hors les murs.

Culture Lab 29

Culture Lab 29 accompagne la structuration de l'école de musique et favorise la mise en réseau avec les autres structures d'enseignement artistique du département.

De plus, Culture Lab 29 est un centre ressource très riche d'informations et de conseils sur des sujets variés : questions administratives, pédagogiques, artistiques ...

Contexte d'élaboration du nouveau projet d'établissement

Le schéma départemental de 2022 met en avant l'importance de :

- Créer les conditions d'un accès au plus grand nombre à un enseignement et une pratique artistique de qualité en élargissant et diversifiant les publics par le biais des actions en milieu scolaire, des actions de découvertes et de pratiques « hors les murs », des tarifications adaptées au plus grand nombre, l'adaptation et l'innovation pédagogiques au sein des écoles, les danses et musiques traditionnelles
- Maintenir et développer une offre d'enseignement et de pratique artistiques de qualité avec des enseignants et intervenants qualifiés et formés, des lieux d'enseignement et de pratique adaptés et équipés.

Art, Jeunesse, Territoire, tel est le triptyque autour duquel s'articule les **interventions régionales en faveur de la culture pour les années 2023-2028** à travers la transition et l'Education Artistique et Culturelle avec comme finalité la mise en œuvre effective des droits culturels.

Le schéma national d'orientation des enseignements artistiques paru en 2023 promeut :

- Un enseignement ouvert, adapté à la diversité des publics
- Une pluralité de l'offre, diversité des esthétiques, transversalité
- Une formation globale
- Pédagogie individuelle et pédagogie de groupe
- L'accompagnement musical
- Les pratiques collectives
- La voix
- Formation musicale et culture musicale
- Des démarches d'invention
- La direction d'ensembles
- Les liens avec les établissements scolaires

Afin de mettre en place un projet d'établissement en cohérence avec les schémas départementaux, nationaux, la politique Régionale et notre territoire, nous avons sollicité dès 2023 :

- Les adhérents (via l'assemblée générale),
- L'équipe pédagogique avec 3 réunions de concertation sur le projet pédagogique et une formation sur les pratiques collectives en mars 2024
- Les élus avec la collaboration de l'agence culturelle départementale, Culture Lab 29 et la chargée de mission culture du Pays COB pour établir une cartographie de prospection pour l'école de musique.



Quel projet pour l'école de musique associative intercommunale KORN BOUD en 2020 ?

Quelles activités développe l'école ?

- Cours individuels
- Ateliers collectifs
- Interventions scolaires
- Structures sociales
- Possibilité de séances d'écrit, de découverte de instruments dans les communes.
- Journées découvertes. Concerts et auditions hors les murs.
- Animations communales, associatives, hermines.
- outien aux associations orales/chorale (chœur tunalisé)
- Fédération des associatifs et
- Compte Insta ?
- La vidéo / Feeder / Audiob

Dans quels lieux évolue l'école ? (dans les murs, hors les murs, ...)

- Aller vers dans les communes de la CCHC les communes.
- Question de l'accès à un lieu d'accueil adapté dans les communes.
- Animations sur la "place publique" / de rue.

Quels publics touche l'école ? (personnes âgées, petite enfance, personnes en situation de handicap, ...)

- Comment étudier le partenariat avec toutes les écoles de la CCHC ?
- La que tous les enfants scolarisés puissent en profiter.
- La organisation de potes - ouvertes pour les scolaires.
- vers les publics plus âgés : la notamment les jeunes retraités, la permettrait continuer de cours sur la journée.

Avec qui travaille l'école ? (Partenaires, ...)

- Besoin de communication / visibilité des actions Hors les murs.
- La valorisation des activités via le réseau sociaux.
- La vidéo / Feeder / Audiob

Quelles sont les sources de financement de l'école ? (élèves, appel à projets, partenariats collectifs, ...)

- élèves, appel à projets, partenariats collectifs, ...
- Facturation des animations dans les communes (par les élèves et enseignants).
- Aujourd'hui, financement CCHC de moins de 26 ans.
- Demande de subvention aux communes de la CCHC et aux communes d'où proviennent les élèves Hors CCHC.

Ecole de musique associative intercommunale KORN BOUD

Logo CCHC

Korn Boud s'engage à devenir un pilier culturel de notre territoire. L'association vise à promouvoir la musique comme un vecteur essentiel de lien social, d'inclusion et d'épanouissement personnel et collectif. Notre engagement se traduit par une volonté de démocratiser l'accès à la culture musicale et artistique pour tous les publics, tout en respectant et valorisant la diversité culturelle de notre territoire.

Des valeurs fondamentales partagées :

- **Inclusion** : Garantir un accès équitable à l'enseignement musical et artistique pour tous, sans distinction de niveau socio-économique, d'origine ou de capacités physiques et intellectuelles. Nous nous engageons à accueillir chaque élève dans le respect de ses différences et à adapter notre enseignement à ses besoins spécifiques ;
- **Collectif** : Promouvoir le travail en groupe, l'entraide et le partage des connaissances pour construire une communauté artistique solidaire et dynamique. La musique et les arts sont des moyens puissants de rassembler les individus autour d'objectifs communs et de créer des liens durables.
- **Démocratisation de l'accès à la Culture** : Rendre la pratique et l'apprentissage de la musique et des arts accessibles à tous, grâce à une politique tarifaire solidaire et des actions de sensibilisation locales. Avec le soutien de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille et du Département du Finistère, nous souhaitons lever les barrières financières et géographiques qui pourraient empêcher certains habitants de bénéficier de l'enseignement musical et artistique.
- **Ouverture aux Cultures** : Mettre en avant la diversité culturelle en intégrant des répertoires variés et en organisant des événements célébrant les différences musicales et artistiques. Nous valorisons les richesses culturelles de notre territoire et encourageons l'appréciation des cultures du monde.
- **Respect des Droits Culturels** : Reconnaître et valoriser les droits de chacun à participer à la vie culturelle, à accéder aux ressources culturelles et à exprimer sa propre culture. Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits culturels de tous nos élèves et membres de l'association.

Objectifs Stratégiques :

1- Le développement de l'offre pédagogique

Initiation :

- Découverte artistique et culturelle pour **les 3 – 5 ans**
 - Zic'ensemble pour le **6 – 8 ans**
 - Korniged **8 – 10 ans**

A partir de 10 ans et sans limite d'âge : je n'ai pas choisi mon instrument et je suis débutant :

Parcours découverte 1 instrument = 1 trimestre

A partir de 8 ans, j'ai choisi mon instrument :

Parcours Global

1h collectif tous instruments

+ 1h semi collectif

Cours individuel

30 min / semaine

Cours Collectifs

réservé aux élèves

niveau indépendant

Disciplines enseignées

- Ateliers d'éveil musical : musique en famille, éveil 3/6 ans, éveil musical pour les grands « Zic'ensemble » (découverte des instruments).
- Atelier de création musicale : Korniged Orchestra
- Guitare, basse, harpe, piano, accordéon diatonique, accordéon chromatique, batterie, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, trompette, saxophone, synthétiseur, vièle à roue, clarinette.
- Uilleann pipe, treujenn goal, bombarde, biniou kozh, tin whistle.
- Technique vocale, Chorales, Kan ha Diskan.
- Atelier Musiques actuelles.
- Atelier musique celtique
- Atelier Musique des Pays d'Europe de l'Est
- Atelier Jazz-Blues
- MAO Musique Assistée par Ordinateur.
- Atelier improvisation
- Atelier multi instruments, tous niveaux pour jouer en déambulant

Cinq semaines par an, d'autres cours sont proposées aux élèves :

- Conférences culture musicale (découverte d'une œuvre, découverte d'un style, découverte d'un instrument ...)
- Ateliers de pratique collective sur différents thèmes (musique bretonne, irlandaise, jazz, klezmer ...)
- Initiation à la danse
- Atelier pour instrument d'accompagnement
- Atelier théâtre expression corporelle et musique
- Accueil d'artistes

Autres ateliers et stages ponctuels :

- Ateliers musique en famille
- Master class, stages variés
- Concert
- Représentations

- **Une formation globale** : La formation d'un musicien nécessite une construction globale et cohérente, basée sur des liens étroits entre les différentes disciplines qui constituent le parcours de l'élève. Cette formation se concrétise par la mise en œuvre d'une connexion forte entre les apprentissages instrumentaux et vocaux, les pratiques collectives, et les cours de formation musicale, qui visent entre autres le développement d'une audition affinée et l'acquisition d'une culture musicale ouverte. Le parcours global garantit une base musicale solide sur laquelle l'élève pourra développer sa pratique autonome pendant son parcours à Korn Boud et au-delà.
- **Cours collectifs et individuels** : Korn Boud propose des cours adaptés aux différents niveaux et âges, du débutant au musicien confirmé, avec une attention particulière aux besoins locaux. Chaque élève pourra choisir entre des cours individuels pour un suivi personnalisé et des cours collectifs pour développer le jeu d'ensemble permettant de mettre en place une formation globale, cohérente et stimulante. En effet, l'enseignement en situation de groupe et le cours individuel sont d'égale nécessité. Ils sont traités de façon complémentaire à chaque étape de la formation, en respectant un cadre équilibré, interactif et inventif.
- **Ateliers thématiques** : Korn Boud organise des ateliers spécialisés (improvisation, musique du monde, musique électronique, arts visuels, théâtre, etc.) pour enrichir l'offre pédagogique et répondre aux attentes diversifiées de notre public. Ces ateliers seront animés par les enseignants et des artistes invités pour offrir des perspectives nouvelles et enrichissantes.
- **Education inclusive** : Korn Boud met en place des dispositifs d'accompagnement pour les élèves empêchés (handicap, seniors) ou éloignés de la culture (centres sociaux), en co-construction avec les professionnels des structures d'accueil afin de s'appuyer sur leurs connaissances et leurs compétences.
- **Formation musicale et culture musicale** : Sans être directement lié à une pratique instrumentale ou vocale spécifique, le cours de formation musicale nourrit l'apprentissage musical en développant des capacités en matière de reconnaissance auditive, mémorisation, déchiffrement, théorie, analyse, culture au travers de séquences de chant, d'écoute, de jeu instrumental, apportant ainsi des clés complémentaires pour construire une interprétation de qualité. L'acquisition d'une culture musicale ouverte, des musiques de tradition orale aux musiques

savantes, est essentielle dans la formation de tout musicien. Cette approche à vocation à être intimement associée à l'ensemble des pratiques, qu'elles soient individuelles ou collectives. Korn Boud est également une « école du spectateur », son enseignement veille à susciter la curiosité, l'envie de découvrir et à construire un regard critique.

- **Education Artistique et Culturelle (EAC)** : Korn Boud intègre des projets d'éducation artistique et culturelle dans ses programmes, en partenariat avec les écoles et collèges mais aussi avec tous les habitants du territoire. Nous développerons des parcours artistiques pour sensibiliser les jeunes et les moins jeunes aux différentes formes d'art et leur permettre de développer leurs compétences créatives en lien avec des artistes locaux.
- **Les démarches d'invention** : Les démarches liées à l'invention (jeux musicaux, improvisation, arrangement, écriture, composition, électroacoustiques et MAO) constituent un domaine important de la formation des instrumentistes et des chanteurs. Elles sont abordées dès le début de l'apprentissage, et mises en œuvre dans différentes pratiques sur l'ensemble du parcours.
- **La direction d'ensemble** : L'initiation à la direction d'ensembles contribue à la formation de l'oreille, permet d'enrichir la perception globale de la partition, de compléter le travail corporel et d'améliorer la relation de l'instrumentiste ou du chanteur au chef comme à ses partenaires. Dès le début de l'apprentissage, sous la forme de « jeu de rôle », ou dans le cadre d'un parcours plus élaboré, elle ouvre de nouvelles possibilités de formation et de pratique.

2- L'équipe pédagogique et administrative

Equipe administrative

- Un directeur pédagogique et administratif, recruté par l'association Korn Boud à compter du 1er octobre 2020 avec un financement à hauteur de 80% par la Communauté de Communes.

Equipe pédagogique

16 professeurs à temps partiel (2,40 équivalent temps plein).

Statuts et rémunérations

Les professeurs sont rémunérés sur la base de la Convention Collective de l'animation socio - culturelle, avec prise en compte de l'ancienneté. Ils sont recrutés sur contrats à durée indéterminée, avec un volume horaire revu à chaque rentrée par avenant au contrat de travail.

La directrice a un statut cadre administratif et dépend aussi de la Convention Collective de l'animation.

Les publics

L'école de musique compte en moyenne 150 élèves réguliers. 77 % résident sur la Communauté de Communes de Haute Cornouaille.

Il n'y a pas de limite d'âge : les plus jeunes viennent dans les bras de leurs parents lors des ateliers de Musique en Famille, et la doyenne a plus de 82 ans.

L'école de musique va également à la rencontre de différents publics :

- Ecoles maternelles et primaire
- Collèges
- Toute petite enfance
- Personnes en situation de handicap
- Personnes âgées
- Personnes éloignées

Afin de mettre en place les projets (élèves, enseignants, établissement, pédagogique), l'équipe enseignante est dotée d'artistes enseignants partageants l'envie de transmettre leur amour de la pratique artistique.

- Prenant appui sur une pédagogie vivante et attractive, adaptée à la diversité des publics et des attentes, les enseignements musicaux associent plaisir et exigence, épanouissement et engagement personnels. Ils valorisent les démarches de création et les démarches d'appropriation. En stimulant l'énergie collective et le plaisir du partage, l'équipe pédagogique favorise la pluralité des approches didactiques, le décloisonnement des formes de transmission, la mise en place de passerelles entre les parcours proposés. Elle veille à inscrire l'acquisition des compétences dans la durée, et encourage les élèves à poursuivre leur pratique au-delà du parcours d'apprentissage.
- La formation : Korn Boud met en place un plan de formation en direction de l'équipe enseignante et encourage le partage de compétences par des formations entre pairs.
- Vie artistique : tous nos enseignants conjuguent leur vie d'enseignant pédagogique à une pratique artistique dense.

3- Le programme

Programme d'initiation :

- **Grande motricité** : improvisation libre sur tout support sonore, perception des différentes parties du corps, coordination et dissociation des parties du corps.
- **Motricité fine** : découverte des doigts et de la main, jeu sensoriel du toucher, graphisme (pré – codage), spatialisation, geste instrumental.
- **Rythme** : durée, tempo, temps forts et périodicité, rythmes libres et rythmes structurés, différenciation rythme et tempo.
- **Ecoute** : provenance du son, timbre, hauteur, intensité, mémorisation, reconnaissance et discrimination.
- **Exploration de la voix (expression vocale et chant)** : voix parlée, voix chantée, jeux de souffle, travail de la respiration, souplesse vocale, travail de la justesse, perception de la phrase, notions de phrasé, approche de la polyphonie

Programme du 1^{er} cycle d'études :

Le 1^{er} cycle dure en moyenne 3 ans mais peut être réduit à 2 ans ou étendu à 4 - 5 ans d'études selon les cas.

L'ensemble des acquis de 1^{er} cycle constitue une formation cohérente. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.

Les objectifs de ce cycle sont :

Cette liste est « généraliste », selon l'instrument ou le choix personnalisé de parcours, les objectifs seront réajustés au cas par cas.

Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention.

L'acquisition de bases musicales grâce à un dosage harmonieux de l'oralité musicale et du langage écrit, la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments du langage musical avec le vocabulaire spécifique, la diversité des répertoires abordés.

L'amorce de savoirs - faire instrumentaux, individuels et collectifs : l'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective.

Un premier accès aux différents langages musicaux, au travers de l'écoute d'œuvres, de l'étude de morceaux appropriés et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale.

Evaluations au 1^{er} cycle :

Les évaluations sont réalisées en contrôle continu, pendant les cours et à l'occasion des auditions publiques ainsi que des séances d'enregistrement.

Compétences souhaitées :

De même que pour les objectifs, cette liste est « généraliste », selon l'instrument ou le choix personnalisé de parcours, les compétences souhaitées sont réajustées au cas par cas.

PERCEVOIR / DISCERNER

Décrire des pièces musicales en reconnaissant les instruments (familles), certains aspects caractéristiques de leur forme (refrain, variation ...), leur genre (danse, musique traditionnelle, musique classique ...).

Comparer des pièces musicales assez différentes.

Exprimer des préférences musicales.

Discerner les éléments qui composent les répertoires de sa propre pratique instrumentale : durée, rythmes, attaques, accentuations, articulations, intensités, hauteurs, intervalles, timbres, modes de jeux ...

PRATIQUER / MAITRISER / INVENTER

Montrer un bon équilibre corps / instrument, permettant une disponibilité motrice suffisante.
Montrer une bonne coordination et synchronisation des gestes instrumentaux.

Evaluer la qualité du son instrumental produit.

Travailler les exercices techniques propres à ce niveau instrumental en sachant estimer et améliorer la qualité de la prestation (élaboration d'une méthode de travail).

Jouer en donnant une compréhension du texte musical et une maîtrise de sa prestation (départ, tempi ...).

Participer à un travail en grand groupe d'instrument, en petits groupes d'instruments différents, en petits groupes de même instrument.

Se produire en public seul ou en groupe.

Participer à l'élaboration d'une œuvre collective.

Mémoriser et reproduire les éléments d'une courte séquence entendue.

Mémoriser une phrase lue et la reproduire.

Improviser : imiter, transposer ; varier, développer, orner, au sein d'un groupe, selon des règles de jeu proposées dans les styles des répertoires étudiés.

NOMMER / LIRE / ECRIRE

Maîtriser le vocabulaire des éléments musicaux qu'il pratique et qu'il est capable de discerner.

Expliquer sommairement les principes élémentaires du fonctionnement de son instrument.

Jouer de mémoire un morceau de musique.

Noter ses propres inventions, noter un air, copier une partition.

Lire une mélodie, l'entendre intérieurement.

Lire les éléments musicaux faisant partie de la pratique habituelle de l'élève et qu'il est capable de discerner (hauteurs, rythmes, intensités, modes de jeux ...).

Interpréter à 1^{ère} vue un texte de difficulté inférieure à son niveau instrumental.

4- Actions de sensibilisation et de promotion

- **Concerts et auditions** : Korn Boud organise des manifestations régulières pour valoriser le travail des élèves et favoriser les rencontres entre les musiciens, les artistes professionnels et amateurs et le public, en investissant les lieux emblématiques de notre territoire. Ces événements seront des occasions de célébrer la musique et les arts, et de renforcer le lien social.
- **Interventions en milieu scolaire** : la convention de partenariat entre l'Education Nationale/CCHC/KB régit les interventions en milieu scolaire : en concertation avec la CCHC, Korn Boud entretient des liens soutenus avec les établissements d'enseignement général pour construire des interventions permettant à tous les enfants de bénéficier d'une éducation musicale de qualité, dans le cadre d'un projet éducatif concerté. Il s'agit de développer chez les jeunes d'âge scolaire une conscience fine du phénomène sonore et musical, notamment en faisant naître le désir d'écouter et de pratiquer avec une grande disponibilité d'esprit, et en transmettant les notions essentielles pour l'acquisition d'un sens critique. Des projets plus spécifiques en lien avec des artistes locaux sont aussi proposés afin de développer l'EAC sur le territoire.
- **Journées portes ouvertes** : Inviter le grand public à découvrir l'école, ses activités et ses valeurs lors d'événements réguliers. Ces journées permettront aux visiteurs de rencontrer les enseignants, de participer à des ateliers et de s'informer sur nos offres pédagogiques.

5- Accessibilité et démocratisation

- **Une politique tarifaire accessible** : Korn Boud propose des tarifs ajustés aux revenus des familles en fonction du quotient familial grâce à la CCHC, et Korn Boud dispose d'une banque de prêt d'instruments.
- **Le nouveau bâtiment** : Grâce à la réhabilitation du bâtiment, l'école de musique peut désormais accueillir des personnes en situation de handicap et ainsi mettre en place des projets inclusifs. La salle de pratiques collectives avec son studio d'enregistrement permet l'accueil d'artistes professionnels et amateurs en répétition et/ou concert avec un accompagnement spécialisé pour les groupes amateurs.
- **Luttes contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles** : Korn Boud s'engage dans la lutte et la prévention du harcèlement et les violences sexistes et sexuelles par des ateliers en direction des publics et des formations de l'équipe pédagogique. Korn boud se veut un espace libre d'expression et sécuriser afin de libérer la parole et d'accompagner les personnes dans ces situations.
- **Transition écologique** : Korn Boud s'engage dans la transition écologique tout au long de l'année en réduisant et en optimisant le chauffage à l'école de musique. Lors des manifestations en pratiquant la réutilisation et/ou des achats raisonnés et réutilisable ; la mutualisation du matériel. Les instruments de musique sont régulièrement entretenus afin de pérenniser leur utilisation.
- **Covoiturage et ramassage** : Korn Boud encourage le co-voiturage en mettant en relation les familles. Nous proposerons un service de ramassage à la sortie des écoles éloignées.
- **Communication et information** : mettre en place une communication efficace pour informer les habitants de l'offre et des événements de l'école, en utilisant les canaux locaux. Nous utiliserons les réseaux sociaux, les sites internet des communes et de la CCHC et les bulletins municipaux pour diffuser nos informations. En interne, les adhérents sont informés via les panneaux d'affichage, flyers, par mails et SMS des informations importantes.

6- Valorisation de la diversité culturelle

- **Répertoires variés** : Korn Boud intègre des musiques traditionnelles et contemporaines de différentes cultures dans les programmes d'enseignement, reflétant la richesse culturelle de notre territoire. Nos enseignants sont aussi des artistes qui se forment aux différentes esthétiques et nous inviterons régulièrement des artistes.
- **Echanges et rencontres** : Korn Boud organise des échanges avec des musiciens et des artistes d'autres cultures et des rencontres interculturelles, en partenariat avec les acteurs culturels locaux. Nous mettrons en place des résidences d'artistes et des stages interculturels pour favoriser les échanges et les collaborations.
- **Événements thématiques** : Korn Boud propose des festivals et des événements autour de thématiques culturelles spécifiques, impliquant toute la communauté. Ces événements seront

l'occasion de découvrir de nouvelles cultures musicales et artistiques, et de célébrer la diversité culturelle de notre territoire.

7- Gouvernance et participation

- **Comité d'établissement** : Impliquer les élèves, les parents et les enseignants dans les décisions et la gestion de l'école, assurant ainsi une gouvernance transparente et inclusive en mettant en place un comité d'établissement.
- **Transparence et communication** : Assurer une transparence dans la gestion et les finances de l'association, en publiant régulièrement des comptes rendus et rapports d'activités. Nous mettons en place un système de communication claire et accessible pour informer tous les membres et habitants du territoire de nos actions.
- **Le conseil d'administration** : Il est composé de membres actifs, élus pour 1 an par l'assemblée générale. Un collège de 2 membres « élus communautaires » est invité à siéger au conseil d'administration. Trois réunions annuelles permettent le suivi et la projection de l'école de musique dans des projets innovants et ancrés sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants.
- **Commission musique chant danse** : cette instance communautaire émet un avis les projets menés par l'association, étudie les demandes de subventions de l'association et les modalités de partenariat. La Présidente de cette commission est membre du Conseil d'Administration de l'association.

8- Moyens et financements

- **Convention d'objectifs** : Korn Boud et la Communauté de communes co-signent une convention d'objectifs afin de mettre en place la politique culturelle du territoire en cohérence avec les attentes des habitants et le moyens mis à disposition (cf convention d'objectifs en annexe).
- **Convention de mise à disposition des locaux** : une convention tripartite régit l'utilisation des locaux destinés à l'accueil de l'école de musique (cf convention en annexe)
- **Subvention Départementale** : Korn Boud dépose chaque année une demande de subvention auprès du Département, l'une concernant le fonctionnement de l'école et l'autre concernant les projets mis en place par Korn Boud.
- **Appel à projet** : Korn Boud met en place une veille informationnelle permettant de répondre à des appels d'offres correspondant soit à des activités déjà en cours au sein de l'établissement, soit pour le développement de nouvelles activités innovantes.
- **Perspectives de développement** : Korn Boud met en place de nouveaux partenariats permettant de développer l'offre et les ressources de l'école de musique par des actions « hors les murs » tel que des ateliers de découverte dans des lieux patrimoniaux, l'accueil d'artistes,

des créations partagées avec diffusion sur le territoire, mais aussi en tant que centre ressources via la mise en place d'une partothèque (bibliothèque de partitions).

Conclusion :

L'école de musique Korn Boud s'engage à être un acteur central de la vie culturelle locale, en promouvant une éducation musicale et artistique inclusive, participative et ouverte à la diversité culturelle. Par ses actions, nous souhaitons renforcer le lien social et contribuer à l'épanouissement de tous les habitants de notre territoire.